

COMMISSION DES FINANCES ET DES RESSOURCES

**Compte-rendu de la réunion du jeudi 19 novembre 2015 à 17h30
dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR

POLE RESSOURCES

1. Projet de Schéma de Mutualisation des Services de Metz Métropole.
2. Rapport sur l'activité des SAEML UEM et Metz Technopole ainsi que des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM pour l'exercice 2014.
3. Centre de Congrès - Avenant n° 1 à la convention tripartite portant sur le financement, la réalisation et la gestion de l'équipement.
4. Centre de Congrès : augmentation du capital social de M3Congrès.
5. Centre de Congrès - Garantie d'emprunt accordée à la SPL M3Congrès.
6. Centre de Congrès - convention financière portant sur le fonctionnement de M3Congrès pour 2016.

POLE DEVELOPPEMENT

7. Création de la ZAC Bon Secours.
8. ZAC Bon Secours : Convention de travaux entre la Ville de Metz et l'EPFL.

POLE RESSOURCES ET POLE PROXIMITE

9. Examen pour l'exercice 2014 des rapports annuels des délégations de service public de la Ville de Metz, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers, et du rapport d'activité du Président de la commission consultative des services publics locaux.
10. Renouvellement du mode de gestion du service de stationnement payant sur voirie.

POLE RAYONNEMENT

11. Aire d'accueil des gens du voyage de Blida : avenant à la convention initiale de délégation de service public et versement d'une contribution exceptionnelle.
12. Acceptation d'un partenariat privé dans le cadre de l'organisation des Trophées du Sport 2015.

POLE SOLIDARITE

13. Ecole numérique - approbation du programme et demande de subvention.
14. Soutien à la création d'un objet numérique dédié à la petite enfance.
15. Désaffectation et déclassement de biens mobiliers relevant de la Petite Enfance en vue de leur cession à l'euro symbolique.
16. Subvention dans le cadre du dispositif Habiter Mieux.
17. Garantie des Risques Locatifs et mobilisation du parc locatif privé.

POLE RESSOURCES

18. Convention avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique.
19. Recrutement d'un agent contractuel.
20. Avenant n° 3 à la convention portant création d'une Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) entre la Ville de Metz et la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.
21. Adhésion au Groupe Agence France Locale.
22. Etat n° 5 de régularisation des décisions modificatives.
23. Inventaire comptable - Modification des durées d'amortissement pour le budget principal et les budgets annexes.
24. Créances irrécouvrables et Remises gracieuses.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal.

- Monsieur Gilbert KRAUSENER, Conseiller Délégué, membre titulaire,
- Madame Isabelle KAUCIC, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Madame Doan TRAN, Conseillère Déléguée, membre titulaire,
- Monsieur Philippe CASIN, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- Monsieur Bernard HEULLUY, Conseiller Délégué, membre suppléant,
- Monsieur Sébastien KOENIG, Adjoint au Maire,
- Monsieur Guy CAMBIANICA, Conseiller Délégué,

- Monsieur Christophe LAFOUX, Directeur Général des Services,
- Madame Elisabeth PEIFFERT, Secrétaire Générale,
- Monsieur Yann LE BOLLOCH, Directeur Général Adjoint de la Direction Solidarité et Familles,
- Monsieur François DUPOUY, Directeur Général Adjoint de la Direction Développement, Services Urbains et Energie,
- Monsieur Nicolas KARMANN, Directeur du Pôle Finances, Contrôle de Gestion et Commande Publique,
- Madame Corinne STEPIEN, Service Contrôle de Gestion,
- Madame Séverine BROCKER, Service Contrôle de Gestion,
- Madame Muriel HELOISE, Directrice du Pôle Ressources Humaines,
- Monsieur Ralph ULLMANN, Directeur Adjoint du Pôle Ressources Humaines,
- Monsieur Philippe HENAUX, Directeur de la Mission Ville Numérique,
- Madame Catherine VOIRIN, Chef du Service Aménagement Opérationnel,
- Monsieur Frédéric MASSING, Directeur Adjoint du Pôle Mobilité et Espaces Publics,
- Monsieur Philippe SCHRUB, Directeur du Pôle Tranquillité Publique, Prévention et Réglementation,
- Madame Martine GAULARD, Chef du Service Développement des Pratiques Sportives,
- Madame Christine SCHWAN, Chef du Service Vie des Ecoles et Patrimoine,
- Monsieur Thierry RAVIER, Directeur Adjoint du Pôle Petite Enfance,
- Monsieur Emmanuel BERTIN, Directeur du Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion,
- Monsieur Franck REITLER, Chargé de Mission.
- Madame Christine LABRY, Responsable du Pôle Organisation et Méthodes – Contrôle de Gestion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (pour le point n°1),

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur Jean-Michel ROSSION, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre suppléant,

- Monsieur Emmanuel LEBEAU, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Monsieur Hacène LEKADIR, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- Madame Françoise FERRARO, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, membre suppléant,
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, membre suppléant.

Monsieur Jérémy ALDRIN, Président, ouvre la séance à 17H40 en excusant les membres ne pouvant être présents.

2^{ème} Point : Rapport sur l'activité des SAEMML UEM et Metz Technopole ainsi que des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM pour l'exercice 2014.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Monsieur ALDRIN relève qu'il est fait mention d'un contrôle de la CRC sur la SAREMM et demande s'il est possible d'avoir communication du rapport.

Avis favorable de la Commission

3^{ème} Point : Centre de Congrès - Avenant n° 1 à la convention tripartite portant sur le financement, la réalisation et la gestion de l'équipement.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

4^{ème} Point : Centre de Congrès : augmentation du capital social de M3Congrès.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

5^{ème} Point : Centre de Congrès - Garantie d'emprunt accordée à la SPL M3Congrès.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Monsieur CASIN demande des précisions concernant les emprunts, demande à laquelle il est répondu en séance.

Avis favorable de la Commission

6^{ème} Point : Centre de Congrès - convention financière portant sur le fonctionnement de M3Congrès pour 2016.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

En réponse à une interrogation de Monsieur ALDRIN, Monsieur JEAN donne des précisions sur les besoins en financement et en moyens de fonctionnement jusqu'à la livraison de l'équipement. Il est précisé que le budget prévisionnel 2016 de la SPL a été joint en annexe à la convention.

Avis favorable de la Commission

7^{ème} Point : Création de la ZAC Bon Secours.

Madame VOIRIN présente le rapport.

La présentation de la présente DCM, qui n'emporte pas d'impact financier direct et immédiat, est justifiée par la décision d'exonération de la taxe d'aménagement. Il est précisé que le dossier de réalisation de la zone devrait être présenté au CM de juillet 2016.

Avis favorable de la Commission

8^{ème} Point : ZAC Bon Secours : Convention de travaux entre la Ville de Metz et l'EPFL.

Madame VOIRIN présente le rapport.

Monsieur ALDRIN souhaite avoir des éclaircissements concernant le montage financier global de l'opération dans le prolongement des échanges intervenus à ce sujet lors de la dernière séance du Conseil Municipal

Avis favorable de la Commission

9^{ème} Point : Examen pour l'exercice 2014 des rapports annuels des délégations de service public de la Ville de Metz, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers, et du rapport d'activité du Président de la commission consultative des services publics locaux.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

En réponse à une interrogation de Monsieur ALDRIN, Monsieur KARMANN apporte des précisions concernant l'évolution du chiffre d'affaire et des redevances des DSP stationnement.

Monsieur ALDRIN souhaite également avoir communication d'un rappel de l'évolution du prix du m³ d'eau à Metz, et de sa décomposition (taxes...) sur les 3 voire les 5 dernières années.

Avis favorable de la Commission

10^{ème} Point : Renouvellement du mode de gestion du service de stationnement payant sur voirie.

Monsieur MASSING présente le rapport.

Des questions sont posées quant à la justification du choix de ce mode de gestion par comparaison aux autres, quant aux objectifs et aux modalités de contrôle, sur le volet lié au personnel, et enfin sur la possibilité ou non de reporter ce point à un CM ultérieur.

Il s'agit d'adapter notre mode de gestion à l'évolution législative (dépenalisation) qui s'inscrit dans un mouvement de mise en cohérence des politiques de mobilité, avec la disparition de la qualification pénale du non-paiement (le PV devient un forfait post-paiement lié à l'occupation du domaine public) et la possibilité de déléguer la surveillance à un tiers, et d'avoir ainsi un opérateur privé unique sur l'ensemble du processus.

L'usage de l'espace public est accordé en contrepartie d'une redevance, qui contribue notamment à l'entretien et la maintenance de la voirie, payée par les citoyens/usagers qui respectent la démocratie, le bien commun et le vivre ensemble, à l'inverse de ceux qui ne s'en acquittent pas et qui estiment pouvoir privatiser l'espace public à leur profit, et pour lesquels on ne peut alors parler de « matraquage ». Il s'agit d'une question d'équité entre citoyens.

L'objectif visé, qui est d'ailleurs favorisé par la loi qui prévoit désormais un processus complètement intégré du dispositif à savoir pouvoir lier en temps réel le constat de paiement et la surveillance, vise à optimiser le taux de paiement effectif des usagers, - sachant que les taux actuels sont en moyenne de 20 % d'abonnés, 30 % de gens qui payent, 30 % de gens qui payent en partie, et 20 % de gens qui ne payent pas-. Il s'agit de tendre vers l'objectif que 100 % des paiements/places soient acquittés et que les usagers, au travers notamment des outils mis à leur disposition tel que le paiement par téléphone, s'habituent ou s'obligent, à payer dès qu'ils se stationnent, comme c'est le cas dans un parking en ouvrage.

Outre cet aspect, l'intérêt de la DSP consiste notamment à ce que la réalisation des investissements (qui seront importants du fait notamment de l'évolution des moyens de paiement) soit à la charge du délégataire tout comme la prise en charge du risque. En matière de recettes, la mise en concurrence permettra d'obtenir des propositions optimales des candidats quant aux actions et investissements envisagés, ainsi qu'en terme de redevance pour la Ville de Metz.

S'agissant du contrôle du délégataire par la Ville, il est clair que cette délégation nécessitera un suivi extrêmement fin, probablement plus fin que pour d'autres DSP, le suivi du taux de paiement et du paiement des FPP sera assuré de la même façon qu'aujourd'hui et il s'agira d'autant d'indicateurs financiers importants puisque représentant une recette importante pour la collectivité.

En ce qui concerne le personnel, il convient en premier lieu de préciser qu'à ce jour, une large part du service stationnement sur voirie relève d'ores et déjà du délégataire (gestion des parcmètres..); il s'agira d'y adjoindre l'activité contrôle, dans le cadre de l'évolution législative précitée. Côté Ville, les ASVP n'exercent qu'une partie de leur activité sur le contrôle du stationnement payant (un peu plus de la moitié), le reste relevant du contrôle du stationnement gênant, en zone bleue ou d'autres types d'infractions. Sur 23 ASVP, c'est donc une douzaine d'ETP qui est concernée par l'activité transférée au délégataire, les autres ayant vocation à demeurer dans les effectifs municipaux. Ce transfert pourra donc impliquer le transfert, par le biais d'un détachement auprès du délégataire, d'une partie des agents en charge de ces missions, s'ils le souhaitent, et leur suppression du tableau des effectifs de la Ville.

A cet égard, la Ville a tenu à ce que soient précisées dans le cahier des charges de la consultation les conditions dans lesquelles ces détachements pourraient s'opérer, et notamment que ces conditions d'accueil et de rémunération soient à minima celles dont bénéficient aujourd'hui les personnels concernés, ce qui n'exclut pas pour autant que les candidats délégataires puissent proposer des conditions éventuellement plus favorables pour exercer ces missions. En outre, un soin tout particulier est porté à l'information du personnel selon le calendrier le plus adapté et à l'anticipation des différentes possibilités (transfert au délégataire, concours de police municipale, reclassement).

S'agissant du calendrier, la DSP actuelle arrivant à échéance le 30 septembre 2016 (après une première prolongation), le retro planning nécessite de lancer la procédure de DSP rapidement si l'on veut respecter le calendrier qui vise à choisir le délégataire avant l'été 2016, du choix du délégataire, d'où l'inscription de ce point au CM de novembre.

Enfin, en réponse à une question de Monsieur ALDRIN, Monsieur LAFOUX précise que le montant du futur FPP, devant avoir un effet « dissuasif », est en cours de réflexion, les grilles tarifaires envisagées dans les autres villes pouvant être très différentes en fonction des stratégies engagées.

Avis favorable de la Commission

1^{er} Point : Projet de Schéma de Mutualisation des Services de Metz Métropole.

Madame PEIFFERT présente le rapport.

Alors que le schéma comporte une pyramide des âges globale par collectivité, Monsieur ALDRIN souhaiterait avoir communication d'une pyramide des âges correspondant aux services mutualisés, et souhaite également avoir des précisions sur le lien entre les économies escomptées du fait de cette mutualisation et le plan d'économies global de la collectivité.

Monsieur LAFOUX précise que les économies susceptibles de découler de la mutualisation ne seront probablement pas immédiates, notamment celles liées à la masse salariale (elles interviennent généralement après 2/3 ans) ; pour autant, la mutualisation sera effectivement un levier, notamment pour les pôles fonctionnels, leur permettant d'atteindre les objectifs de réduction de la masse salariale, qui est globalement de l'ordre de 100 à 130 postes économisés (non remplacés) sur 3 ans.

Madame LABRY précise que les « gains ETP » mentionnés dans certaines fiches actions résultent d'une première réflexion au sein des groupes de travail (identification de doublons par exemple) mais ne correspondent pas à ce jour à des objectifs précis et ciblés, chaque fonction devant encore faire l'objet d'un plan de mise en œuvre précis qui permettra d'affiner ces premiers travaux.

En réponse à une dernière question de Monsieur ALDRIN, Monsieur LAFOUX précise que si les services mutualisés ont en principe vocation à être regroupés, le programme précis de localisation de ces services n'a pas encore été élaboré.

Avis favorable de la Commission

11^{ème} Point : Aire d'accueil des gens du voyage de Blida : avenant à la convention initiale de délégation de service public et versement d'une contribution exceptionnelle.

Monsieur SCHRUB présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

12^{ème} Point : Acceptation d'un partenariat privé dans le cadre de l'organisation des Trophées du Sport 2015.

Madame GAULARD présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

13^{ème} Point : Ecole numérique - approbation du programme et demande de subvention.

Madame SCHWAN présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

14^{ème} Point : Soutien à la création d'un objet numérique dédié à la petite enfance.

Monsieur RAVIER présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

15^{ème} Point : Désaffectation et déclassement de biens mobiliers relevant de la Petite Enfance en vue de leur cession à l'euro symbolique.

Monsieur RAVIER présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

16^{ème} Point : Subvention dans le cadre du dispositif Habiter Mieux.

Monsieur BERTIN présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

17^{ème} Point : Garantie des Risques Locatifs et mobilisation du parc locatif privé.

Monsieur BERTIN présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

18^{ème} Point : Convention avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique.

Madame HELOISE présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

19^{ème} Point : Recrutement d'un agent contractuel.

Madame HELOISE présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

20^{ème} Point : Avenant n° 3 à la convention portant création d'une Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) entre la Ville de Metz et la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Monsieur HENAUX présente le rapport.

En réponse à une interrogation de Monsieur ALDRIN, il est précisé que hormis Metz, 6 communes réfléchissent actuellement à la possibilité de participer à ce service commun.

Avis favorable de la Commission

21^{ème} Point : Adhésion au Groupe Agence France Locale.

Monsieur KARMANN présente le rapport

Cette adhésion est motivée non pas par une difficulté particulière pour accéder au crédit auprès des banques, loin de là, mais par un objectif d'optimisation des taux obtenus. Pour autant, s'il est difficile aujourd'hui d'avoir une statistique fiable entre l'écart sur le taux pratiqué par l'agence et le taux du marché parce que l'agence est très récente, on peut prévoir que, dans un contexte de taux qui augmentent, le delta entre les taux pratiqués par l'agence et les taux des acteurs bancaires classiques, ne pourra qu'augmenter.

Le nombre de collectivités adhérentes était de 70 en début d'année, il est passé à 120 en cette fin d'année, et sera d'environ 140 d'ici mars prochain (la liste sera demandée à l'agence). L'agence a calculé la moyenne du retour sur investissement pour les collectivités adhérentes, dans une hypothèse pessimiste et pour des collectivités nettement plus endettées que Metz, de l'ordre de 6 ans ; on peut légitimement estimer le retour sur investissement, puisqu'il s'agit d'un apport en capital, pour Metz entre 2 et 3 ans.

S'agissant des différences avec les banques et du risque de concurrence avec celles-ci, il faut savoir que l'Agence France Locale a des frais de structure nettement moindres, mais a, de toute façon, limité son ambition à ne satisfaire que 25 %, d'ici à l'horizon 10 ans, des besoins de financement des collectivités.

Monsieur LAFOUX précise que cette démarche s'inscrit également dans le principe de bonne gestion de dette qui consiste à diversifier les risques et donc à emprunter à différents établissements : banques et cette agence, et sur différents types de crédits, d'emprunts.

Avis favorable de la Commission

22^{ème} Point : Etat n° 5 de régularisation des décisions modificatives.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

23^{ème} Point : Inventaire comptable - Modification des durées d'amortissement pour le budget principal et les budgets annexes.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

24^{ème} Point : Créances irrécouvrables et Remises gracieuses.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance à 19H53.